
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 5 Novembre 2020

Le Cinq Novembre deux mil dix vingt à 20 heures 45, s'est tenu à la Mairie le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, maire de la Commune.

Date de convocation : 30 Octobre 2020

Date d'affichage : 30 octobre 2020

Présents : JUSTE – CAVERIVIERE – SAURY – PICHERIC - PARRA – RUIZ – CHANTAGREL – CAMPACI – MARTINEZ - MANIN – Mmes NY – GAUDAN - LORIS – SARDA-GROS – CAMMAL - TORMO - BISCANS - JACQUES

Absents excusés représentés : Mme HAFEJI par Mme NY

Absents excusés : Mmes CRESPOLINI – GARCIA – MM. SAINT-DIZIER - BUISINE

Secrétaire : Mme NY

L'ordre du jour était le suivant :

- Prorogation du programme d'aménagement forestier avec l'ONF – Forêt communale
- Décision modificative – budget communal
- Subventions aux associations (Aude solidarité – Le Chat Conquois)
- Demande de subvention complémentaire auprès de la DRAC – tranche 1 Restauration de l'Eglise
- Conventions utilisation fourrière automobile :
 - Renouvellement avec communes de Cuxac-Cabardès, Villanière, Pennautier, Malves, Villalier
- Avenant convention avec Carcassonne Agglo pour la mise à disposition de moyens pour la médiathèque
- Convention de coordination (Police municipale/Etat)
- Convention avec la DDFIP – Accueil fiscal des particuliers dans le cadre de la réorganisation des services des Finances Publiques
- Convention de partenariat Médiathèque/AFDAIM
- Adhésion contrat groupe – assurance du personnel communal + choix des garanties
- Bail rural pour utilisation de parcelles communales
- Affaires et questions diverses

07-20-1/Prorogation du programme d'aménagement forestier avec l'ONF

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la forêt communale compte 541.73 Ha soumis au régime forestier. Pour cette superficie, par convention, l'aménagement forestier avait été confié à l'ONF (pour la période 2005 – 2019) en accord avec le Schéma Régional d'Aménagement Méditerranée Languedoc-Roussillon/zone méditerranéenne de basse altitude. Cette convention est arrivée à échéance au 31 Décembre 2019. Compte tenu des 2 phénomènes qui ont fortement impactés la forêt communale (inondations de 2018 et incendie de 2019), il avait été décidé de ne pas renouveler trop rapidement l'aménagement forestier, de manière à ce que, d'une part, les zones impactées puissent être nettoyées, et d'autre part, que les zones détruites puissent évoluer naturellement et éventuellement exprimer leur potentiel forestier. Aujourd'hui, une prorogation de 5 ans de l'aménagement est demandée par l'ONF afin de bénéficier d'un document de gestion durable mais également pour :

- Acter que les décisions de l'aménagement précédent sont toujours valables et peuvent être prolongées jusqu'au 31/12/2024
- Doter la commune d'une garantie officielle de gestion durable de la forêt au regard du code forestier pour les 5 ans à venir
- Permettre la réalisation de coupes réglées
- Pouvoir solliciter des aides forestières

La proposition de prorogation d'aménagement se présente sous la forme d'un projet d'arrêté préfectoral de prorogation contenant :

- Le motif de la prorogation
- Les grandes règles de gestion du précédent aménagement à poursuivre
- Le programme de coupes de travaux à réaliser durant la période complémentaire

Cette prorogation permettrait également de faire coïncider la fin de l'aménagement de la forêt communale de Conques-sur-Orbiel avec celle de Villegly. Etant donné que les deux forêts font partie d'un même massif forestier (similitude du climat, des sols, de la topographie et continuité des peuplements). Ainsi, les démarches d'aménagement propres à chaque forêt pourraient être menées en parallèle, de manière à optimiser les coupes et travaux. Il pourrait même être envisagé un regroupement d'aménagement sous réserve de validation des deux propriétaires.

La révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Conques-sur-Orbiel est programmée pour 2025.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il donne son accord pour la prorogation et le projet présenté.

Accord à l'unanimité

07-20-2/Décision modificative – budget communal

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal. Les virements de crédits suivants sont proposés au vote :

Sens	Compte	Intitulé du compte	Crédits en augmentation	Crédits en diminution
Dépenses		INVESTISSEMENT		
D	60611	Eau et assainissement	10 000	
D	6132	Locations immobilières	8 000	
D	6247	Transports collectifs	20 000	
D	6248	Divers		29 000
D	6218	Autre personnel extérieur	8 500	
D	678	Autres charges exceptionnelles	1 500	
Recettes				
R	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000	
R	7381	Droit de mutation	13 000	
		TOTAL DEPENSE	48 000	29 000
		TOTAL RECETTE	19 000	

Accord à l'unanimité

07-20-3/Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de trois demandes de subventions supplémentaires :

- Aude solidarité afin de venir en aide aux sinistrés des intempéries d'Octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes
- Du Chat Conquois – subvention complémentaire
- Communauté professionnelle territoriale de santé du Cabardès

Aude Solidarité : Monsieur le Maire indique que cette demande a été examinée en Commission des Finances et qu'il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 €.

Accord à l'unanimité

Le Chat Conquois : Cette demande est faite car pour l'année 2020, le nombre de stérilisations réalisées ont fortement augmenté : 8 000 €. Cette association fait beaucoup pour la salubrité publique. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention complémentaire de 300 €. **Accord à l'unanimité.**

Il est précisé que l'Association, chaque année, édite des calendriers qui sont vendus et servent au financement des stérilisations.

Communauté professionnelle territoriale de santé du Cabardès : Une réunion a eu lieu le 5 Octobre dernier à destination des élus pour les informer sur ce projet (aide aux communes qui n'ont pas un accès développé aux soins – mutualisation de 70 professionnels médicaux et para-médicaux) Cette association a le soutien de l'ARS (subvention de 30 000 €) et de la MSA. Une personne chargée de développer le projet a été embauché. Les communes du Secteur Cabardès (communes de Carcassonne Agglo et de la Communauté de Communes Montagne Noire) – 40 communes sont sollicitées pour le financement de ce projet à hauteur de 0.66 € par habitant.

Débats :

Mme GAUDAN qui a été à la réunion du 5 Octobre dernier indique que le Dr Goubin était prêt à faire une présentation du projet devant le conseil municipal. Elle indique qu'elle ne comprend pas qu'il ait sollicité un montant de subvention par courrier.

Monsieur SAURY monte une organisation privée avec de l'argent public. Et cela me gêne.

Mme NY indique qu'elle ne comprend pas l'objectif de cette association

M. JUSTE propose qu'il soit demandé au Dr GOUBIN de présenter le projet au prochain conseil municipal. **Accord du Conseil municipal**

07-20-4/ Demande de subvention auprès de la DRAC – Complément suite aux travaux supplémentaires – restauration de l'Eglise

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des travaux supplémentaires pour la tranche 1 des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Michel. Ces travaux supplémentaires sont dus principalement à des demandes faites par la DRAC pour des investigations supplémentaires pour les peintures murales et le sol de la Chapelle de la Vierge, la modification du projet de sol de la Chapelle de la Vierge, le nettoyage et le relevé de l'autel en pierre, la restauration de cet autel, nettoyage et la consolidation des décors peints à l'arrière du retable, les frais de stockage du retable. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 24 935.53 € HT.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC.

Accord à l'unanimité

07-20-5/Convention d'utilisation de la fourrière automobile – renouvellement avec les communes de Cuxac-Cabardès, Villanière, Pennautier, Malves, Villalier, Villegailhenc

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, depuis le 1^{er} Avril 2009, la commune de Conques-sur-Orbiel a confié, par délégation de service public, le service de fourrière automobile au garage DARIES.

Depuis cette date, plusieurs communes voisines de la commune de Conques-sur-Orbiel ont demandé à bénéficier des services de la fourrière automobile communale. Les communes concernées (Villemoustaussou, Cuxac-Cabardès, Malves-en-Minervois, Villalier, Villegailhenc, Pennautier, Salsigne, Lastours, Villanière) ont signé une convention avec la commune de Conques-sur-Orbiel leur permettant d'utiliser le service public de la fourrière.

Pour ces communes (hors Villemoustaussou), la convention est arrivée à échéance.

Les communes de Cuxac-Cabardès, Villanière, Pennautier, Malves, Villalier, Villegailhenc et Salsigne ont fait connaître leur souhait de renouveler ladite convention.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le renouvellement desdites conventions.

Accord à l'unanimité

07-20-6/Avenant à la convention avec Carcassonne Agglo pour la mise à disposition de moyens pour la médiathèque

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention a été signée en Septembre 2018 entre Carcassonne Agglo et la commune de Conques-sur-Orbiel qui visait à définir les moyens qui seront mis à disposition de la médiathèque de Conques par le réseau de lecture publique de Carcassonne Agglo. Cette convention prévoyait l'intégration de la médiathèque de Conques-sur-Orbiel au réseau de lecture publique de Carcassonne Agglo au 1^{er} Janvier 2021.

La commune de Conques-sur-Orbiel a sollicité le report de la date d'intégration afin de mener une réflexion concertée sur ce que seraient le rôle, les missions et les conditions de fonctionnement de la médiathèque dans le cadre intercommunal. L'intégration au réseau de lecture publique de l'Agglo se ferait au 1^{er} Janvier 2022.

Accord à l'unanimité

07-20-7/Convention de partenariat Médiathèque/AFDAIM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'AFDAIM (Association Familiale Départementale d'Aide aux personnes handicapées mentales) a sollicité la directrice de la médiathèque afin qu'elle puisse accueillir un groupe d'une dizaine de personnes dans les locaux de la médiathèque. Un créneau horaire a été proposé le 2^{ème} jeudi du mois de 14 H 15 à 15 H 15.

L'AFDAIM souhaite qu'une convention soit signée avec la médiathèque afin de définir les modalités partenariales.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer cette convention.

Accord à l'unanimité

07-20-8/Convention de coordination (Police municipale/Etat)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en Mars 2017 une convention de coordination avait été conclue entre l'Etat et la commune de Conques-sur-Orbiel afin de coordonner les interventions de la police municipale et celles des forces de sécurité de l'Etat. Cette convention ayant été conclue pour une période de 3 ans, elle est arrivée à échéance en Mars 2020. La signature de cette convention étant un préalable obligatoire pour l'armement des policiers municipaux, elle doit donc être renouvelée.

Cette convention précise, les missions prioritaires confiées aux policiers municipaux, la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale eu égard à leurs modalités d'équipement et d'armement. Elle doit mentionner le type d'équipement et d'armement dont sont dotés les agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat. Elle précise la doctrine d'emploi du service de police municipale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Accord à l'unanimité

07-20-9/Convention avec la DDFIP – Accueil fiscal des particuliers dans le cadre de la réorganisation des services de Finances Publiques

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Direction Générale des Finances Publiques a engagé une réorganisation de ces services dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité. Ainsi, dans le Département de l'Aude, la Trésorerie de Carcassonne Agglo sera intégrée au Service de Gestion Comptable de Carcassonne. Trois trésoreries vont fermer dans l'Aude.

Afin de renforcer les points de contact sur le secteur du Carcassonnais, la DDFIP propose à la Commune de Conques-sur-Orbiel la signature d'une convention pour permettre l'accompagnement des usagers du service des finances publiques. Serait mis en place un accueil fiscal des contribuables, sur rendez-vous, dans les locaux de la mairie selon les modalités suivantes :

- Lorsqu'un usager de la mairie souhaite entrer en contact avec les services de la DDFIP pour un sujet fiscal, les services de la mairie recueillent les coordonnées (nom – numéro de téléphone – adresse mail) et les transmettent par mail au SIP (Service des Impôts des Particuliers) de Carcassonne. A réception les services du

SIP contactent l'utilisateur. Les services de la mairie peuvent également prendre un RDV avec le SIP de Carcassonne pour le compte de l'utilisateur sur le site « impôts.gouv.fr ». Si l'instruction de la demande le nécessite, un RDV physique est assuré par le SIP dans les locaux de la mairie.

- Par ailleurs, pendant la campagne annuelle de déclaration à l'impôt sur le revenu, les services du SIP de Carcassonne assurent une ou plusieurs demi-journées de réception du public dans les locaux de la mairie. Pour ce faire, la commune doit mettre à disposition des services du SIP : un bureau individuel, un accès réseau internet, une ligne téléphonique, l'accès à un matériel d'impression et de scannage.

Si le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, elle prendra effet au 2 Janvier 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le directeur départemental le 27 Octobre dernier à ce sujet.

Débats :

Mme TORMO : émet un bémol quant à la permanence en mairie des particuliers par les services fiscaux : il ne faut pas s'attendre à une réponse efficiente. Il faudrait pouvoir connaître la fréquence des rendez-vous.

Mme NY : Comment faire passer la fermeture de certains sites pour quelque chose de merveilleux

M. JUSTE : Je me place du côté du service aux administrés et je pense que c'est important de pouvoir accepter cette proposition de la DDFIP. Il existe le même problème avec les services de la Poste. Il précise qu'une information sera faite aux administrés via des flyers réalisés par la DDFIP et sur le site internet de la commune.

Mme JACQUES : Il faut qu'un créneau régulier soit créé sur une journée et connaître à l'avance l'agenda des jours de permanences

Mme GAUDAN : Ce service sera utile pour les personnes âgées.

M. CAMPACI : Ce service supplémentaire nous fait mettre un pied dans la « Maison France Services »

Sous réserve de précisions à demander à la DDFIP

Accord à l'unanimité

07-20-10/Adhésion au contrat groupe – assurance du personnel communal + choix des garanties

Monsieur le maire informe l'Assemblée, qu'en vertu des textes régissant le statut des agents des collectivités, la protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations pour les collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent supporter le paiement des prestations. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important que les collectivités souscrivent une assurance, contrat qui doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché. Les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers de ces obligations.

La commune de Conques-sur-Orbiel étant adhérente au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude peut donc adhérer au contrat groupe d'assurances statutaires proposé par celui-ci. Le contrat en cours arrivant à échéance en Décembre 2020, le Centre de Gestion a effectué une consultation auprès des prestataires d'assurances.

Le prestataire retenu par le Centre de Gestion est le groupement CNP et le Groupe Gras Savoye.

Les risques garantis sont les suivants : Décès, accident de travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité/adoption/paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, le temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation temporaire d'invalidité.

La garantie peut concerner les titulaires et les stagiaires affiliés à la CNRACL, les titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC (moins de 28 Heures par semaine), les contractuels de droit public.

Par ailleurs, Il convient de déterminer si la commune, dans la mesure où elle est d'accord pour adhérer au contrat groupe :

- Le nombre de jours de franchise (10 jours : 6.66%, 15 jours : 6,40%, 30 jours : 5.77% pour les agents CNRACL – 10 Jours : 1.05%, 15 jours : 0.95% pour les agents IRCANTEC)
- L'assiette de cotisation (Seulement sur le traitement indiciaire brut, ou avec la NBI ? avec le supplément familial ? avec l'indemnité de résidence ? les primes et indemnités ?).

Par ailleurs, en supplément de la prime due à l'assurance, la commune devra s'acquitter d'une cotisation de 0.30% (avec un plafond maximum de 15 000 €) correspondant à la rémunération du Centre de Gestion en compensation des frais supportés par l'établissement pour accomplir les missions de conseils et d'assistance technique en matière d'assurance statutaire ainsi que d'assistance à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail.

Il est précisé qu'actuellement, le contrat groupe concerne les agents titulaires et stagiaires CNRACL ou les agents relevant de l'IRCANTEC, pour une franchise de 10 jours. L'assiette de cotisation est celle du traitement indiciaire brut.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au contrat groupe et de rester sur les conditions des garanties telles qu'elles sont actuellement.

Accord à l'unanimité

Affaires et questions diverses :

Bail rural pour utilisation de parcelles communales

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'un exploitant agricole a sollicité la commune pour l'exploitation de parcelles communales jouxtant sa propriété afin d'y cultiver des amandiers.

La mise à disposition des terres communales pourrait se faire sous la forme d'un bail rural à long terme (18 ans renouvelable par période de 9 ans) moyennant un prix de fermage par hectare réglementé par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour connaître sa position sur cette demande.

Débats :

M. SAURY indique que dans l'ancienne mandature, le conseil municipal n'était pas favorable aux activités privées sur des terres communales.

M. JUSTE : En effet, si le conseil municipal accepte, cela créera un précédent. Il indique qu'il se sent pris entre 2 feux : Pourquoi ne pas louer ces terres sur lesquelles la commune ne fait rien, ce qui permettrait de les valoriser ? mais par ailleurs, si on commence à autoriser la location des terres communales, il risque d'y avoir de nombreuses demandes pour des projets divers

M. CAVERIVIERE : Précédemment, pour certaines demandes, un compromis avait été trouvé pour rester sur le principe de ne pas céder ou de ne pas louer de la garrigue : (échange de terres), car c'est très compliqué de gérer des demandes qui risquent d'être croissantes

M. CHANTAGREL : Si c'est pour favoriser la production française d'amandes – ça peut être intéressant

Mme JACQUES : Ne serait-il pas possible d'apporter une justification de la décision prise pour chaque demande en fonction du type de projet

Mme NY : Elle précise qu'elle est favorable à la diversification des cultures sur le territoire mais avant de le faire sur des terres communales et des espaces naturels, il faudrait faire une recherche des terres agricoles non cultivées. Il doit y avoir sur la commune.

Si on accepte de louer les terres communales, il faudra clarifier les critères parce que si on commence, ce sera très compliqué de gérer toutes les demandes. Tout le monde aura un super projet à proposer.

La commune a mené jusqu'à présent une politique d'achat de terres dans la garrigue pour pouvoir faire du remembrement foncier donc si on vend ou si loue on risque de retomber dans du mitage.

M. PARRA : Cet exploitant est intéressé pour avoir des terres jouxtant sa propriété. Il convient de vérifier qu'il veut bien consacrer ses cultures à la production d'amandes

M. CAVERIVIERE : Dans le bail rural, des conditions devront être clairement définies comme la limitation du type de cultures.

M. SAURY : Je suis contre céder ou louer un terrain communal pour un intérêt privé

Mme LLORIS : Il faudrait savoir s'il n'a pas des terres lui appartenant non cultivées

M. RUIZ : est-ce que c'est une première demande de ce genre ? réponse : non

M. CAMPACI : est-ce qu'on n'est pas dans un système de concurrence ? Ce n'est pas trop le rôle et la compétence de la commune de louer des terres en vue de l'exploitation agricole

M. CAVERIVIERE : Il y a eu un précédent avec Moto-Liberté mais cela servait un intérêt général

M. JUSTE : des personnes qui cultivent l'amande sur la commune, il en existe déjà. Beaucoup de terres agricoles non cultivées sur la commune. Jusqu'à présent, on a toujours répondu que la commune n'est pas favorable à la location de terres communales. Lui demander de faire des recherches en ce sens auprès de l'organisme chargé de gérer les terres agricoles, à savoir la SAFER.

Mme NY : Qu'en est-il de la pollution ? Les vergers sont-ils soumis au contrôle ?

M. RUIZ : non, il n'y a que le maraîchage, les escargots et les plantes aromatiques qui sont concernés

Mme JACQUES : indique qu'il faut donc lui proposer des terres agricoles non cultivées

Mme TORMO : il faut lui proposer de s'adresser à la SAFER.

Clôture du débat : le conseil municipal indique qu'il convient de lui répondre de faire une recherche sur les terres agricoles non cultivées via la SAFER avant d'aller impacter les espaces naturels

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'US Conques concernant l'attribution de la subvention annuelle (Union Sportive Conquoise + école de football)

Le 11 NOVEMBRE : Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie se déroulera en comité restreint. Pas plus de 10 personnes. Elle n'est pas ouverte au public. Pas plus de 6 personnes

Monsieur le Maire informe que :

- La rentrée scolaire s'est faite sans trop de problèmes
- Qu'une réunion s'est tenue à l'agglomération pour le devenir de la piscine : un choix devra être opéré sur une réhabilitation de l'existant ou nouvelle piscine à un autre endroit. Les études financières sont en cours. Il indique qu'il réitérera le souhait de l'ensemble des élus qu'elle se fasse sur Conques et s'il devait y avoir une piscine neuve, la commune donnerait le terrain qui possède déjà le zonage adapté dans le PLU (emplacement à côté du stade). De plus, les places de stationnement sont existantes. On espère la réalisation de cet équipement (que ce soit en rénovation ou en construction pour la mi-mandat)
- Qu'il a sollicité la préfecture pour un rendez-vous au sujet du financement futur du groupe scolaire

Mme GAUDAN :

Ecoles :

• Ecole maternelle un conseil d'école a eu lieu le 13 octobre. Les effectifs de la maternelle sont de 78 enfants.

Il est important de noter qu'une cinquantaine d'enfants mangent quotidiennement à la cantine.

Un mail en réponse à la directrice a été envoyé pendant les vacances de la Toussaint. Cette dernière a réitéré des demandes de travaux au directeur des services techniques alors que pendant le conseil d'école, cela n'a pas été acté.

• Ecole primaire, l'effectif du primaire est de 135 élèves.

(Il est constaté cette année une baisse des effectifs dans les 2 écoles). Les enseignants craignent des fermetures l'année prochaine

Il a été convenu avec l'équipe éducative que la distribution des dictionnaires pour les CM2 de l'année dernière sera faite sous forme de « drive » à la mairie. (Protocole COVID). Ce dernier aura lieu le samedi 14 de 10h à 12h : salle des oliviers par des élus.

Les aînés :

• Une proposition d'animation par l'espace sénior du conseil départemental aura lieu en avril 2021. Il s'agit de désacraliser l'outil informatique, et ainsi familiariser les seniors. Mme Weiss Fanny, directrice de la médiathèque s'associe à ce projet. La médiathèque sera le lieu des séances d'animation. Tout cela sera proposé gratuitement pour la commune et pour les usagers.

La commune de Conques va rentrer dans une « boucle » d'animation : le département (Semaine bleue...), les caisses de retraites sont amenés à en organiser. Des programmes seront alors proposés.

La MSAP (Maison de Services Au Public) tient une permanence à Villemoustaussou de manière hebdomadaire.

Selon les demandes, nous avons réorienté des personnes vers ce service de l'Agglomération. Un article est paru aussi sur le journal.

Enfin, depuis le dernier conseil municipal, l'Épicerie Solidaire de Carcassonne a été sollicitée pour 3 familles conquoises.

Mme NY : La Saison de 3 conques est suspendue jusqu'à la fin de l'année : 2 spectacles annulés : celui des Folies Conquoises » et « Alice au pays des merveilles »

M. SAURY : Le n° 105 du bulletin municipal est en cours d'élaboration – il devrait paraître d'ici la fin de l'année

Formation sur Google DRIVE : à voir avec MME HAFEJI

M. CAVERIVIERE : Préparation du budget 2021 : investissement : Qui va-t-on sollicité pour le financement des projets ?

Groupe scolaire : ETAT sachant que la nouvelle estimation est pour l'instant de 800 000 € supplémentaires. Cela est à peaufiner

Maison des Sports : Région + Département + FPIC 2021 + fédérations sportives + caf

Eglise – phase 2 : DRAC + Région + FPIC 2022 + éventuellement la fondation du patrimoine

Outil de prospective : 4 candidats ont été auditionnés en visio-conférence – les propositions seront examinées à travers des critères bien définis

M. RUIZ : aides par les fédérations : 18 000 € ont déjà été donnés par la fédération du Rugby à la suite des inondations. Cet argent n'a pas encore été utilisé.

Concernant le projet qui avait été monté par l'Association au titre du budget participatif audois, aucun projet conquois n'a été retenu.

M. SAURY : D'ailleurs, indique qu'il a été très déçu par la mobilisation : Peu de votes.

M. JUSTE : informe des attributions de subvention : Département : intempéries Janvier 2020 : 32 257,90 € Région : 13 824.81 € Etat : 24 103.05 €.

Tranche optionnelle restauration Eglise par la DRAC : 136 000 €

Subvention pour le transport scolaire par le Département : 17 949.17 €

Plan de débroussaillage : prise de contact avec la DDTM qui tarde cependant à répondre

Les différents travaux suivent leurs cours. Les comptes rendus chantier seront mis sur Google DRIVE

La reconstruction du Pont de Russec et Raissac a été lancée et commencée depuis mardi dernier- si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés en fin d'année

La rénovation de la salle polyvalente : Mauvaise surprise : la toiture doit être refaite. Par ailleurs, avec la COVID, les délais de livraison sont augmentés. Tout ceci va repousser la fin des travaux

Concernant l'aménagement des Abords de l'Eglise, le lancement de l'appel d'offres se fera dès demain. Remise des offres prévue le 4 Décembre prochain.

M. CAVERIVIERE : Ce qui est difficile actuellement, c'est la gestion et le suivi de tous les dossiers en cours et à venir. En matière de ressources humaines, on est limité.

M. PARRA : demande ce qu'il en est des déchets qui sont stockés au stade. Ces déchets avaient été mis là lors du dernier confinement compte tenu de la fermeture de la déchetterie. Aujourd'hui, il est très difficile de les évacuer car la déchetterie ne veut pas accepter tous nos encombrants. On cherche une solution.

Mme BISCANS : pense que le COVALDEM n'est pas du tout arrangeant avec les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10